

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2014

Nombre de Conseillers : en exercice /_11_/ présents /_11_/ votants /_11_/

L'an deux mil quatorze le 15 avril , le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 08 avril 2014, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra ,Nathalie VESLARD ,Annick JACQUET, BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier. M. Jean Pierre DURAND, M. Bernard LABORIE , M. Frédéric LEYMARIE .

SECRETARE : Sandra COMBY.

Le Maire prononce les mots de bienvenue et sollicite l'autorisation d'ajouter une délibération sur le vote de la modification d'une délibération sur la demande de subvention pour les conteneurs semi-enterrés et le vote du taux des indemnités versées au maire et aux adjoints. Le Conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Les points suivants sont abordés :

1/ Vote des taux des taxes locales.

Le Maire rappelle que le compte administratif 2013 présente malgré la conjoncture économique actuelle un bilan excédentaire. Il annonce que l'Etat vient de diminuer de 5 % les dotations allouées à la commune et précise qu'à terme, si cette tendance se poursuit il faudra trouver les ressources nécessaires pour compenser la hausse constante du coût de la vie. Après en avoir discuté le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter cette année encore les taux des taxes locales en espérant que la situation économique s'améliore et que l'Etat ne diminue pas davantage ses dotations.

2/Attribution des subventions aux associations :

Le Maire rappelle la réglementation concernant l'attribution des subventions aux associations : celles-ci doivent en faire la demande en fournissant un dossier comprenant l'objet d la demande et le bilan comptable de l'association.

Le Conseil estime qu'il faudra prévenir les associations de cette réglementation et pour cette année accepte à l'unanimité l'attribution de subventions d'un montant de 200 € à l'ACCA, Auvézère Animation, l'Association des Pêcheurs de Payzac et la Troupe du Saut Ruban. Le montant des subventions versées aux autres organismes, Lutte contre le cancer, Protection Civile et FNACA restent inchangées.

3/ Indemnités du Maire et des Adjoints.

Le Conseil vote à l'unanimité l'indemnité du Maire au même taux que précédemment soit 577 € mensuels, il vote à l'unanimité une allocation au taux de 100 % pour le 1^{er} Adjoint soit 250 € mensuels et une allocation au taux de 60 % pour la deuxième adjointe soit 134 € mensuels.

4/Vote du budget :

Le Maire présente le budget 2014 . Il souligne les économies réalisées en 2013 en matière de frais de fonctionnement et propose d'affecter cette année 100 000€ de la section fonctionnement à la section investissement. Cela permettra de réaliser les travaux du Cantou sans avoir recours à un emprunt trop important.

Le Conseil accepte à l'unanimité le budget.

5/ Approbation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour le Cantou.

Le Maire présente le dossier transmis par l'architecte, il demande aux Conseil de consulter ce dossier et de bien vérifier que toutes les entreprises qui répondront à l'appel d'offres le feront sur les mêmes bases et selon les mêmes critères. Il précise en effet que l'ensemble de la réfection du Cantou a été divisée en 11 lots qui précisent chacun de manière détaillée et

claire les caractéristiques des matériaux à utiliser et les normes à respecter. Après consultation et discussion le Conseil approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le maire à engager la procédure d'appel d'offres.

6/Modification de la délibération sur la demande de subvention pour les conteneurs semi-enterrés.

Le Maire précise que la dernière délibération prise en la matière stipulait une demande de subvention de 1500 € mais qu'en fait il fallait faire une demande de subvention de 50 % du coût total de l'opération sans excéder 1500 €. La modification de la délibération dans ce sens est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

7/Acceptation du retrait de SAINTE-TRIE du SIAS (Syndicat Intercommunal d'Aide Sociale d'EXCIDEUIL)

Le Maire précise que la commune de Ste TRIE qui fait maintenant partie de la Communauté de Communes de HAUTEFORT a demandé son retrait du SIAS.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce retrait

8/Délibération sur l'acceptation d'une demande de subvention au Sénateur

Le Maire explique qu'il a rencontré le Sénateur BERRIT-DEBAT et qu'il lui a demandé l'octroi d'une subvention pour le changement de la chaudière du Cantou. Le Sénateur a répondu qu'il pourrait verser une subvention de 3000 €.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à entamer la procédure pour l'octroi de cette subvention.

Divers : Repas des Aînés

Le Maire souligne que le Cantou ne sera pas disponible pour accueillir cette année les participants au traditionnel repas des Aînés.

Après un long débat à ce sujet et afin de maintenir une prestation de qualité, le Conseil accepte à l'unanimité de fixer l'âge de 65 ans révolus pour bénéficier de la gratuité de ce repas et de l'organiser si possible au Restaurant de CLAIRVIVRE.

Noël des Enfants de SAINT-MESMIN

Le Conseil décide à l'unanimité d'organiser cette traditionnelle remise de cadeaux dans la salle d'accueil.

Cérémonie du 8 Mai

Le Maire précise que cette année il n'y aura pas de décorations. Il propose donc un dépôt de gerbe au cimetière de CLAIRVIVRE à 10h30 et un dépôt de gerbe à SAINT-MESMIN à 11h00 suivi d'un Pot de l'Amitié.

Plantation du Mai des élus

La cérémonie de plantation du mai du Conseil aura lieu le dimanche 6 juillet sur le site du Hangar Municipal, tous les Saint-Mesminoises seront cordialement invités à participer gratuitement à cette cérémonie qui sera suivie d'un repas champêtre.

Les trois nouveaux élus organiseront quant à eux une cérémonie particulière dans leur secteur le dimanche 29 juin

Projet de vente de « la maison de l'instituteur »

Le Maire annonce qu'il a un acheteur potentiel pour cette maison et il demande aux membres du Conseil de se prononcer sur ce projet. Après discussions le Conseil accepte à l'unanimité de faire expertiser cette maison et autorise le Maire à engager la négociation.

La réunion s'est terminée à 23H45.